


**Syndicat Mixte de la Base de Loisirs  
de Saint-Quentin en Yvelines**



Envoyé en préfecture le 20/06/2022  
Reçu en préfecture le 20/06/2022  
Affiché le   
ID : 078-257800037-20220608-DELIB\_2022\_026-DE

N°2022-D26

**OBJET :**  
Activité orientation :  
convention avec GO  
78

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**

Le 08 juin à 17h00

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin en Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

**Etaient présents :**

Mesdames Anne CAPIAUX -Chantal CARDELEC -Sylvie PIGANEAU ; Sandrine GRANDGAMBE (suppléante)  
Monsieur José CACHIN

**Etaient absents excusés :**

Madame Colette GERGEN  
Messieurs Nicolas DAINVILLE- Bertrand COQUARD - Othman NASROU - Ali RABEH

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur DAINVILLE à Madame CAPIAUX  
Monsieur NASROU à Madame PIGANEAU

**CONSIDERANT** que l'activité Orientation, créée sur l'île de loisirs il y a près de 20 ans, permet une pratique pour tous les publics, sous diverses formes et à partir de différents lieux du site ;

**CONSIDERANT** qu'au fil des années, l'évolution du site (constructions ; créations de cheminements ; mises en place, déplacements ou suppressions de clôtures ; disparition de certains arbres ; évolution de l'emplacement de mobiliers extérieurs -tables, bancs, abris containers, poubelles...-) a rendu les cartes obsolètes car inexactes et qu'une cartographie du site a donc été refaite intégralement par l'Association Guyancourt Orientation 78 (GO78) ;

**CONSIDERANT** que cette structure du territoire, avec qui l'île de loisirs a développé depuis plusieurs années des partenariats et qui a donc bénéficié à cet effet, d'une convention pour une durée de 3 années qui est arrivée à échéance ;

**CONSIDERANT** qu'il convient dès lors d'établir un nouveau projet de convention joint avec l'Association Guyancourt Orientation 78 (GO78), formalisant les engagements réciproques de l'île de loisirs et de GO78 pour la cartographie ;

Mbres en exercice : 9  
Quorum : 5  
Présents : 5  
Suffrages exprimés : 7

**LE COMITE SYNDICAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**

**Approuve** le projet de convention joint, établi entre l'Association Guyancourt Orientation 78 (GO78) et l'île de loisirs ;

**Autorise** le Président à signer ladite convention.

Fait à Trappes, le 08 juin 2022


Le Président du Syndicat Mixte  
**José CACHIN**





**Île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines**  
Syndicat mixte de l'île de loisirs – Rond-Point Eric Tabarly  
RD 912 – 78190 Trappes  
Tél. : 01 30 16 44 40 –  
[contact@saint-quentin-en-yvelines.iledeloisirs.fr](mailto:contact@saint-quentin-en-yvelines.iledeloisirs.fr)  
[www.saint-quentin-en-yvelines.iledeloisirs.fr](http://www.saint-quentin-en-yvelines.iledeloisirs.fr)  
N° Siret : 257 800 037 00 034



Envoyé en préfecture le 20/06/2022  
Reçu en préfecture le 20/06/2022  
Affiché le   
ID : 078-257800037-20220608-DELIB\_2022\_026-DE

## CONVENTION DE PARTENARIAT n°2022- Avec GO78 - Parcours Orientation

### Entre

Le Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin en Yvelines dite « île de loisirs », sis Rond-point Eric Tabarly, RD 912, 78190 Trappes-en-Yvelines, représenté par son Président Monsieur José CACHIN, dûment habilité par délibération n°2022- 00 en date du 08 juin 2022 désigné dans ce qui suit par « Le Syndicat » ou "l'île de loisirs",

d'une part,

### Et

L'Association Guyancourt Orientation 78, sise 37 Allée des Genêts – 78280 Guyancourt, représentée par son Président Monsieur Christophe RAUTURIER, désignée dans ce qui suit par "GO78".

d'autre part,

### IL EST PREALABLEMENT EXPOSE :

L'activité Orientation, créée sur l'île de loisirs il y a près de 20 ans, permet une pratique pour tous les publics, sous diverses formes et à partir de différents lieux du site.

Ainsi, à partir de 8 ans, que ce soit en course d'orientation, challenges, balade en famille ou dans le cadre scolaire avec un objectif pédagogique, cette activité est possible au départ de l'Accueil Principal et du Relais des Canardières pour les parcours permanents, mais aussi en de multiples points grâce à l'implantation de balises mobiles.

Le territoire de l'île de loisirs a été grandement modifié ces sept dernières années. Une cartographie complète de celui-ci a été effectuée.

GO78 est un partenaire sportif régulier de l'île de loisirs et a la compétence de cartographie. L'association est aussi intéressée par l'utilisation de l'île de loisirs lors d'entraînements ou d'événements spécifiques.

### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

#### Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les engagements de chacune des parties dans le cadre de la mise à jour de la carte et du développement de l'activité « course d'orientation ».

#### Article 2 : Durée

La présente convention prendra effet à compter du 1er Juillet 2022 pour une durée de 3 ans. Elle pourra être modifiée par avenant et dénoncée par lettre recommandée avec un préavis de 3 mois.

#### Article 3 : Engagement de « GO78 »

GO78 s'engage à :

- Mettre à jour annuellement, en début d'année et au plus tard avant fin février, les cartes d'orientation pour toutes modifications signalées par l'île de loisirs ;
- Aider, en cas de besoin et sur demande de l'île de loisirs, à localiser précisément l'emplacement des bornes ;
- Donner à ses adhérents la documentation de l'île de loisirs afin de promouvoir les activités de l'île de loisirs ;
- Indiquer à ses adhérents, qu'en tant que membres d'une association partenaire réalisant des activités régulières sur le site, ils peuvent bénéficier pour l'année civile en cours et pour un nombre illimité d'entrées, d'une carte d'accès valable pour un même véhicule au tarif « adhérent à une activité de l'île de loisirs ». Ce tarif est de 15 € à la date de signature de la présente ;
- Communiquer à l'île de loisirs un bilan annuel de ses activités sur site, précisant leur nature (entraînement ou manifestation), les dates et nombre de participant ;
- Mentionner l'île de loisirs sur son site Internet en tant que partenaire ;
- Transmettre à l'île de loisirs un projet de calendrier des séances d'entraînements et des événements sur site, précisant les dates et horaires, les zones d'activités, les tentes éventuellement nécessaires avec leur localisation. En cas de nécessité, la date, les horaires ou les localisations seront modifiés en concertation ;

- Respecter le règlement intérieur de l'île de loisirs, l'environnement dans la prairie notamment à ne pas pénétrer les zones non exploitables pour la course d'orientation (annexe 1) ;

- Ne pas interférer dans l'activité des services de l'île de loisirs.

#### Article 4 : Engagement de l'île de loisirs

L'île de loisirs s'engage à :

- Accueillir gratuitement toutes les séances d'entraînement ainsi que les événements de course d'orientation organisés par GO78, à la condition qu'il n'y ait pas de privatisation de l'espace, de mise en place de plus de deux tentes 3x6 m ou leurs équivalents, de mobilisation des équipes de l'île de loisirs. Dans le cas contraire, il sera établi une convention spécifique ;
- Fournir à GO78, pour un véhicule déterminé, une carte annuelle gratuite d'accès à l'île de loisirs ;
- Mentionner GO78 sur la page « partenaires » de son site Internet.

#### Article 5 : Utilisation des cartes d'orientation

GO78 s'engage à :

- en cas d'utilisation de tout ou partie de la carte :
  - Apposer les logos des partenaires institutionnels et financiers de l'île de loisirs : le Conseil Régional d'Île-de France, le Conseil Départemental des Yvelines, l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Agence de l'Eau et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France ;
  - Apposer les logos de l'île de loisirs et de GO78 ;
  - Faire apparaître la mention : « Toute reproduction, modification, distribution ou utilisation de la carte est interdite, sauf autorisation de la Direction de l'île de loisirs ».

GO78 est copropriétaire (ce droit ne pouvant être cédé) de l'intégralité de la carte de course d'orientation. À ce titre, l'association dispose des droits de modification, d'impression et d'utilisation des cartes dans le seul cadre de sa propre activité.

L'île de loisirs, copropriétaire, disposera également des droits de modification, d'impression et d'utilisation des cartes.

- Ne pas diffuser à des fins commerciales ou non commerciales, la carte d'orientation, en dehors des prestations dont fait l'objet cette convention ;

#### Article 6 : Assurances et Responsabilité

GO78 s'engage à fournir à l'île de loisirs, une attestation d'assurance pour son activité de course d'orientation comme pour l'organisation des événements précités sur l'île de loisirs.

Fait à Trappes le 2022

Le Président de Guyancourt Orientation 78  
**Monsieur Christophe RAUTURIER**

Président du Syndicat Mixte de l'île de loisirs  
**Monsieur José CACHIN**